

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2019**

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 17 décembre 2019 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2<sup>e</sup> étage du 869 boul. Saint-Jean-Baptiste.

### **SONT PRÉSENTS :**

Madame la mairesse Lise Michaud, Mesdames les conseillères Johanne Anderson et Judith Prud'homme et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Philippe Drolet, Louis Cimon et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

### **SONT AUSSI PRÉSENTS :**

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.  
Monsieur René Chalifoux, directeur général

#### **2019-12-632 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour avec l'ajout du point suivant :
  - o 4.8. Mandat. Sodavex. Agrégats Lefebvre.

et avec le retrait du point suivant :

- o 4.1. Autorisation de signature. Protocole d'entente. Prolongement de la rue Lalonde.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

#### **2019-12-633 AUTORISATION DE SIGNATURE. FÊTE NATIONALE 2021.**

Il est proposé par le conseiller Louis Cimon et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil autorise le directeur général, monsieur René Chalifoux, à signer pour et au nom de la Ville le contrat d'artiste pour la fête nationale 2021.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

#### **2019-12-634 APPUI À UNE DEMANDE DE PROLONGATION DU DÉLAI AUPRÈS DE LA CPTAQ POUR UN USAGE AUTRE QU'AGRICOLE CONCERNANT UNE PARTIE DU LOT 187-P DANS LE DOSSIER 420510.**

CONSIDÉRANT que les propriétaires du lot 187-P utilisent une partie de ce lot à des fins autres que l'agriculture;

CONSIDÉRANT que les Entreprises Daniel Constantineau enr. y exercent une activité de travaux d'excavation et d'aménagement extérieur (recyclage de terreau et de tamisage de terre) au-delà du 120 mètres permis en vertu de l'article 105 de la LPTAA, et ce, depuis 1991;

CONSIDÉRANT que l'activité est conforme à la réglementation municipale pour le premier 120 mètres du boulevard Saint-Jean-Baptiste en zone C01-213;

CONSIDÉRANT qu'elle est dérogatoire pour la portion excédentaire située dans la zone A01-110 (zone agricole);

CONSIDÉRANT que la CPTAQ a émis un avis d'infraction le 3 juillet 2019;

CONSIDÉRANT que les demandeurs demandaient à la CPTAQ de leur accorder un délai supplémentaire, soit jusqu'au 30 juin 2022;

CONSIDÉRANT que la CPTAQ a répondu le 28 octobre 2019, en leur annonçant que le délai qui leur serait octroyé est jusqu'au 30 juin 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu:

- QUE ce Conseil appuie les demandeurs dans leur demande de prolonger le délai supplémentaire jusqu'au 30 juin 2022, après quoi le demandeur s'engage à remettre en culture la partie de terre excédentaire utilisée à une fin autre que l'agriculture.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2019-12-635 RÉSOLUTION D'APPUI POUR DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA CPTAQ D'UNE UTILISATION AUTRE QU'AGRICOLE CONCERNANT LES LOTS 5 821 219, 5 821 220 ET 5 821 221.**

CONSIDÉRANT que la demande vise, notamment à régulariser une situation déjà existante (lotissement et aliénation);

CONSIDÉRANT que la Commission agricole du Québec s'est déjà penchée sur la question de l'utilisation autre que l'agriculture en autorisant l'usage résidentiel sur le lot P62 (décision 143889);

CONSIDÉRANT que la demande n'aura pas pour effet d'augmenter les effets négatifs sur le potentiel agricole du secteur;

CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux dispositions du Règlement de zonage no 2009-858;

CONSIDÉRANT l'analyse des critères visés à l'article 62;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et résolu:

- QUE ce Conseil appuie la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ d'une utilisation autre qu'agricole concernant les lots 5 821 219, 5 821 220 et 5 821 221

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2019-12-636 MANDAT. CONSULTANT. BCA CONSULTANTS.**

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil mandate la société BCA Consultants afin d'expertiser certaines infrastructures municipales pour un montant ne pouvant excéder 10 000 \$.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2019-12-637 MANDAT. CONSULTANT. CHIOVITTI CONSULTANTS.**

Il est proposé par la conseillère Johanne Anderson et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu:

- QUE ce Conseil mandate la société Chiovitti Consultants afin d'expertiser certaines infrastructures municipales pour un montant ne pouvant excéder 10 000 \$.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2019-12-638 ADOPTION. RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE**

CONSIDÉRANT l'avis de motion dûment donné le 26 novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Judith Prud'homme et appuyé par la conseillère Johanne Anderson et résolu:

- QUE ce Conseil adopte le règlement de contrôle intérimaire # 2019-982.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2019-12-639 MANDAT. SODAVEX. AGRÉGATS LEFEBVRE.**

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil mandate la société Sodavex afin de représenter la Ville de Mercier dans la requête pour permission d'appeler à la Cour du Québec dans le dossier STE-M-278376-1808 du Tribunal administratif du Québec.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

*La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 05.*

*La période de questions a eu lieu à 20 h 06.*

**2019-12-640 LEVÉE DE LA SÉANCE.**

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et résolu:

- DE clore la séance à 20 h 07.

**ADOPTÉE à l'unanimité**